

La RTBF au régime

Le nouveau contrat de gestion de l'entreprise publique restreint une partie de ses activités.

Jean-Paul Philippot, l'administrateur général de la RTBF, n'est pas "spécialement heureux", a-t-il indiqué, hier, lors d'une conférence de presse. L'avenant au contrat de gestion 2013-2017 de la RTBF – signé mardi avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) – laisse en effet moins "de marge de manœuvre" au service public. Néanmoins, poursuit-il, cette modification définit un cadre juridique "plus solide", "plus serein". Pour rappel, l'avenant vise notamment à mettre le contrat de gestion en conformité avec la décision de la Commission européenne sur les activités d'information en ligne de la RTBF, qui faisait suite à une plainte déposée par les éditeurs de presse quotidienne pour concurrence déloyale.

"A cette occasion, la Commission européenne a également réévalué l'ensemble du cadre financier et réglementaire de la RTBF. En termes de financements, d'accès aux communications commerciales (dont le placement de produits, NdlR), en termes réglementaires, de communication publique, de transparence, de contrôle de redéfinition de ses missions de service public", précise Jean-Paul Philippot.

Nouvelles mesures

D'une part, le développement de l'information en ligne de la RTBF est restreint. Il devra en effet être lié à ses programmes télévisés et radiophoniques. Désormais, "certains projets seront plus difficilement réalisables et les procédures seront plus lourdes", reprend l'administrateur général. En effet, pour lancer un service qualifié de nouveau et d'important, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de-

va intervenir pour réaliser une évaluation. C'était déjà le cas auparavant mais cela a été modifié, renforcé et davantage précisé."

D'autre part, pour compenser la baisse de sa dotation publique (21 millions d'euros sur trois ans) décidée en octobre par le gouvernement PS-CDH de la FWB, La RTBF est désormais autorisée à recourir au placement de produits. En effet, rien que pour 2015, la radio-télévision publique va devoir économiser 5,9 millions d'euros – dont deux millions proviennent de la réduction de la dotation pour Arte Belgique (qui passera de 3 à 1 million l'an prochain).

Le reste se matérialisera par une réduction des frais dans l'achat de droits de diffusion et de droits sportifs. "Il y a aussi des investissements que l'on a fait glisser, que l'on a étalés ou carrément abandonnés. Il y a évidemment tout ce que nous ne ferons pas mais on ne touche ni à l'éditorial – sauf pour "50° Nord" (qui devrait revenir en 2015 sous une autre forme, NdlR) – ni à l'emploi au-delà du plan en cours décidé fin 2012."

Effets tardifs

En effet, fin 2012, un plan de départs anticipés à la retraite avait déjà été mis en place à la RTBF. En outre, un tiers des départs seulement devaient être remplacés. "2014, c'est l'année de la mise en œuvre de ce plan. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, il y a eu une réduction conséquente des effectifs de l'entreprise. Ce plan doit nous amener à passer en dessous des 2000 équivalents temps plein (ETP). A titre de comparaison, quand je suis arrivée à la RTBF, il y avait 2600 ETP. 2014 a donc été une année d'économies pour la RTBF et 2015 continuera certainement sur la même lancée", estime Jean-Paul Philippot – qui ne s'attend pas à de nouvelles sources de recettes en dehors des revenus publicitaires, du câble et des opérateurs ainsi que des droits sur les émissions.

Le nouveau contrat de gestion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Au.M.

"2014 a été une année d'économies et 2015 continuera sur la même lancée."

JEAN-PAUL PHILIPPOT
Administrateur général de la RTBF.